

Saint-Denis, le 13 décembre 2017



La pêche australe à La Réunion en 2014

## Une activité emblématique, à la pointe des exportations réunionnaises

*Les **Terres australes et antarctiques françaises** (TAAF) sont, depuis la loi du 6 août 1955, une collectivité située en Outre-mer, dotée de l'autonomie administrative et financière. Les TAAF sont formées par l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la Terre Adélie et les îles Éparses depuis la loi du 21 février 2007. Les terres australes (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) génèrent des zones économiques exclusives (ZEE) d'1,6 million de km<sup>2</sup>. Cent onze espèces y prospèrent, mais seule une dizaine d'espèces au maximum peut être pêchée et commercialisée. La collectivité des TAAF gère ces zones de pêche afin de garantir la durabilité des ressources et la préservation d'une biodiversité unique.*

La pêche réunionnaise est largement tournée vers les zones maritimes lointaines que sont les îles Australes françaises, éloignées de 3 000 km de La Réunion. Celles-ci sont pêchées exclusivement par des entreprises françaises.

### La pêche australe : 11 % de la valeur ajoutée de la pêche en mer française

Soumise à des quotas et strictement contrôlée par l'administration des Terres australes et antarctiques françaises, gestionnaire de cette pêcherie, la pêche à la légine et à la langouste dans les mers australes a généré 56 millions d'euros de valeur ajoutée en 2014, soit environ 1 % de la valeur ajoutée des entreprises réunionnaises. Toutefois, la pêche australe pèse pour 98 % de la pêche en mer réunionnaise et pour 11 % de la pêche en mer française. La légine est un poisson avec une forte valeur commerciale, si bien que la pêche australe dégage un taux de valeur ajoutée nettement supérieur à la pêche en mer française à hauteur de 70 % contre 45 %.

### Une pêche plus outillée et plus capitalistique dans les mers australes

Les conditions extrêmes de cette pêche obligent les armateurs à déployer un outillage important. Ils immobilisent en moyenne 260 000 euros de capital par salarié en 2014, montant supérieur aux 220 000 euros consacrés par les armateurs de pêche français dans leur ensemble. En contrepartie de cette forte intensité capitalistique, les entreprises doivent dégager une marge d'exploitation suffisante pour être en mesure de financer cet outillage. La pêche australe dégage ainsi un taux de marge plus grand que la pêche en mer française dans son ensemble (60 % contre 30 %).

### Léguines et langoustes, produits phares des exportations réunionnaises

Les produits pêchés sont débarqués à La Réunion puis quasi-totalement exportés, principalement vers l'Asie et les États-Unis. La légine est donc un des produits phares des exportations réunionnaises : 80 millions d'euros de légines et langoustes partent de La Réunion. La pêche australe représente le deuxième secteur exportateur à La Réunion, talonnant de près la production de sucre.

### La pêche australe génère 580 emplois à La Réunion

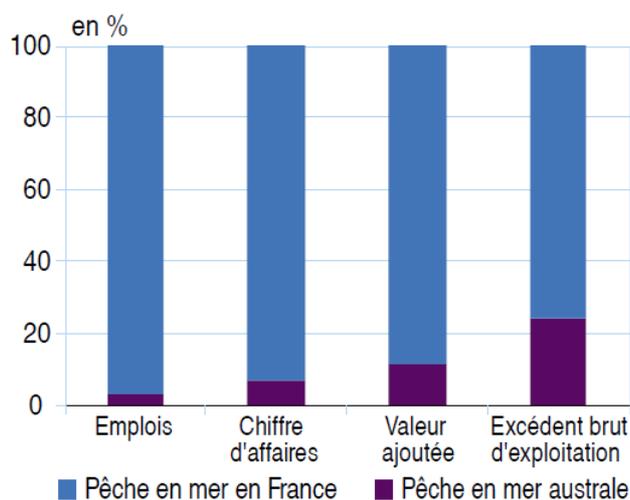
La pêche australe a créé au total 580 emplois directs, indirects ou induits à La Réunion en 2014 (effectifs déclarés au 31 décembre 2014). La majorité est constituée d'emplois directs : 380 emplois. Six armateurs (Armas Pêche, Armements Réunionnais, Cap Bourbon, Compagnie Maritime des Terres Australes, Pêche Avenir et Sapmer) mobilisent 240 salariés pour leur activité de pêche australe, auxquels s'ajoutent 140 emplois administratifs et de soutien nécessaires à l'activité de pêche australe. Les commandes des armateurs et les salariés de la collectivité des TAAF occupés à temps partiel par la pêche australe représentent 80 emplois indirects à La Réunion. Les armateurs achètent en effet du carburant, des pièces de rechange pour les navires ou encore des vivres et font appel à un certain nombre de prestataires de services (agences de voyage, télécommunications etc.). La consommation des ménages des salariés directs et indirects génère en sus 120 emplois induits à La Réunion.

### Une majorité de salariés résident à La Réunion

Deux tiers des salariés des armateurs sont des marins. Parmi eux, 60 % sont résidents à La Réunion ; parmi ceux qui ne résident pas à La Réunion, une partie habite en Bretagne (c'est le cas du plus grand nombre des cadres embarqués). Les conditions de travail difficiles et les compétences rares que nécessite cette activité impliquent un salaire nettement supérieur aux autres salariés réunionnais : la moitié de ces salariés de nationalité française perçoivent un revenu net supérieur à 3 690 euros chaque mois tandis que le revenu médian se situe à 1 370 euros par mois pour l'ensemble des salariés réunionnais.

### La pêche australe, un quart de la marge de la pêche en mer française

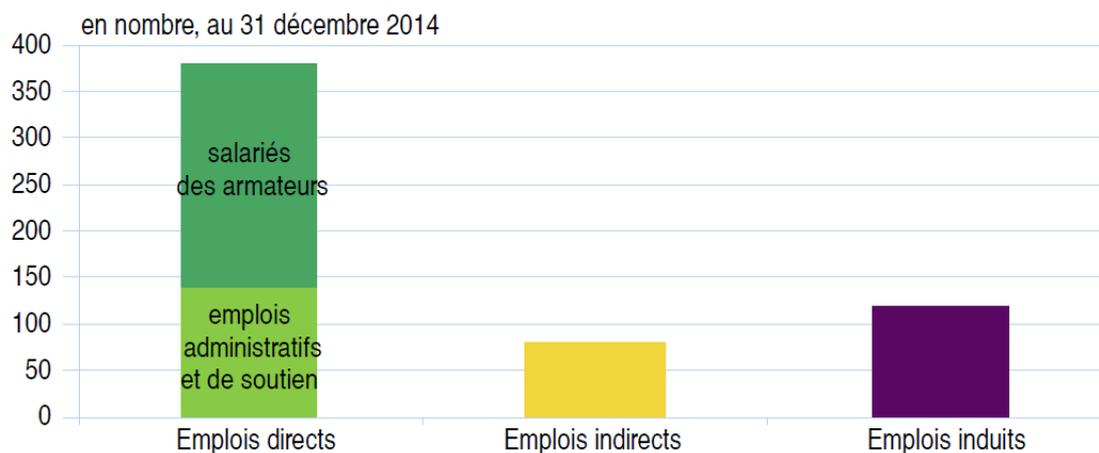
Nombre d'emplois et résultats comptables des entreprises de pêche en mer dans les terres australes et en France



Sources : Insee, Clap 2014 - DGFIP, traitements Insee.

### La pêche australe génère 380 emplois directs

Emplois directs, indirects et induits par la pêche à la légine et la langouste dans les terres australes en 2014



Source : Insee, Clap 2014, traitements Insee.